

RAPPORT DU REGISTRAIRE AU CONSEIL

Les 5 et 6 mars 2020

Table des matières

	Page
RAPPORT DU REGISTRAIRE AU CONSEIL	1
INTRODUCTION	3
Gouvernance	3
Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	3
Étude sur la transition à l'enseignement	4
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE.....	5
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence	5
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	7
3. Améliorer l'engagement des partenaires	10
STATISTIQUES.....	15
Ressources humaines	15
Services aux postulants et aux membres	16
Statistiques sur les membres et les non-membres	21
Bibliothèque Margaret-Wilson	22
Division des normes d'exercice et de l'agrément.....	22
Enquêtes et audiences.....	23
ENGAGEMENTS.....	32

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de présenter mon rapport trimestriel au conseil, lequel s'articule autour des trois priorités stratégiques actuelles de l'Ordre. Il contient aussi de l'information en réponse à tout engagement pris lors de la réunion du conseil de décembre 2019 et donne un aperçu statistique des activités depuis le début de l'année civile.

Le début du rapport donne une mise à jour supplémentaires sur des modifications législatives recommandées ainsi que sur d'autres questions opérationnelles.

Gouvernance

L'Ordre continue de suivre le processus de révision de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* (la «Loi») à l'appui des réformes de sa gouvernance. L'Assemblée législative de l'Ontario a repris ses travaux le 18 février 2020. Toute modification de la législation à l'appui de nos réformes devra être apportée avant la levée de la séance en juin afin d'éviter un conflit avec les exigences du règlement actuel sur l'élection du conseil. Ce dernier a déjà approuvé une date d'élection habituelle, soit en 2021; l'Ordre devrait donc annoncer l'élection et lancer un appel de candidatures à la fin du mois d'août 2020. Vous trouverez, dans la section de la correspondance de votre documentation, une lettre récente adressée au ministre de l'Éducation à ce sujet.

Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Test de compétences en mathématiques

- Le projet de loi 48, la *Loi de 2018 pour des écoles sûres et axées sur le soutien*, a reçu la sanction royale le 3 avril 2019 et modifie notre Loi.

Le 1^{er} septembre 2019, deux règlements sont entrés en vigueur afin d'établir un test de compétences en mathématiques comme exigence pour obtenir l'autorisation d'enseigner en Ontario. Ces règlements obligent les nouveaux postulants à réussir ce test avant d'être agréés, et ce, si leur demande d'inscription est déposée le ou après le 31 mars 2020.

Le test de compétences en mathématiques comprendra des questions sur les mathématiques et les connaissances pédagogiques. Il sera conçu par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) et administré par les facultés d'éducation ou d'autres prestataires agréés. Les noms des candidats qui auront réussi le test seront transmis à l'Ordre. Un test pilote sera disponible entre le 18 février et le 7 mars 2020, la première date pour le test étant prévue plus tard au printemps.

Depuis l'adoption du règlement, le personnel de l'Ordre a pris des mesures pour appuyer cette exigence supplémentaire de certification; nous avons notamment rédigé des communications organisationnelles et individuelles pour informer les postulants de la nouvelle exigence, actualisé les guides d'inscription et conçu de fonctions informatiques de soutien. Du personnel supplémentaire a également été assigné au traitement des dossiers de postulants. De plus, l'Ordre a travaillé en étroite collaboration avec les

partenaires du projet pour coordonner, entre les organisations, l'administration et les diverses activités liées au test.

Programme de financement pour thérapie et consultations

- Le projet de loi 31, la *Loi de 2018 pour un plan axé sur le mieux-être et l'avenir (mesures budgétaires)*, qui a reçu la sanction royale le 8 mai 2018, modifie également notre Loi. Le programme de financement de l'Ordre pour thérapie et consultations, qui vise à soutenir les élèves touchés par des allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel ou d'actes interdits impliquant de la pornographie juvénile formulées contre un membre, s'est concrétisé le 1^{er} janvier 2020.

À l'appui du lancement le 1^{er} janvier, des documents d'information sur le programme initial, des directives pour les demandeurs potentiels et un formulaire en ligne étaient disponibles. Nous avons également mis à jour le site web de l'Ordre en y versant une page d'accueil pour le programme et des ressources, comme des guides et des formulaires de dépenses. Le matériel sera actualisé au fur et à mesure que les dispositions du programme seront élargies et clarifiées.

Le gouvernement et le conseil de l'Ordre ont tous deux le pouvoir d'établir des règlements concernant le programme. Le règlement du gouvernement précise quels autres demandeurs sont admissibles au financement et quelles dépenses sont couvertes par le programme.

L'Ordre poursuit son travail avec le ministère de l'Éducation et un groupe de travail interne interservices pour élaborer l'ébauche du règlement du conseil conformément aux directives du conseil émises lors de sa réunion de décembre et pour établir le cadre d'administration du programme, les processus internes, les politiques, les lignes directrices et le matériel en ligne à l'appui du programme.

La Loi de l'Ordre nous permet de demander au comité de discipline de rendre une ordonnance exigeant qu'un membre rembourse à l'Ordre les fonds fournis par l'entremise du programme. Le comité de discipline peut alors également ordonner au membre de déposer une garantie pour les fonds qui pourraient être fournis par l'entremise du programme.

L'Ordre demandera le remboursement et la garantie des fonds qui pourraient être fournis dans le cadre du programme de thérapie et de consultations aux membres reconnus coupables de mauvais traitements d'ordre sexuel ou d'actes interdits impliquant de la pornographie juvénile. La garantie prendra la forme d'une lettre de crédit irrévocable pour le montant maximum de financement allouable. Ces pratiques s'inspirent de celles d'autres organismes de réglementation qui financent de la même façon des programmes de thérapie et de consultations. L'Ordre peut modifier à sa discrétion la directive relative à la demande de remboursement et de garantie.

Étude sur la transition à l'enseignement

- L'Ordre a publié les résultats du sondage annuel sur la transition à l'enseignement dans son rapport de 2019. Le rapport souligne que le taux de chômage des enseignants en

première année de carrière en Ontario n'est maintenant plus que de 5 %, et que celui des enseignants entre leur deuxième et leur cinquième année de carrière se situe en moyenne à 3 %. Les résultats mettent également en évidence la pénurie persistante d'enseignants francophones et de français langue seconde (FLS). Le personnel de l'Ordre continue de discuter de ces pénuries avec ses partenaires du ministère de l'Éducation.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité sont imputés aux centres de coûts des services de communication, des relations extérieures et des technologies de l'information.]

- La version anglaise du cyberbulletin de décembre à l'intention des parents et du grand public, *La Norme (The Standard)*, a connu un taux d'ouverture de près de 30 %, bien au-dessus de la moyenne de 22 % de l'industrie. Le taux d'ouverture de la version française a grimpé à 39 %, soit 3 % de plus que le numéro de septembre. Parmi les articles les plus lus dans les deux langues, notons *Ressources en ligne pour les parents*, *Test de math pour les futurs enseignants* et *Protéger les élèves contre les abus sexuels*.

Le suivi mensuel de la consultation de nos cyberbulletins *Des nouvelles de l'Ordre* et *La Norme* contribue à reconnaître les sujets qui plaisent aux lecteurs. Des taux d'ouverture positifs de nos bulletins indiquent que le contenu intéresse les membres, les postulants et le public.

- En utilisant Google Analytics, nous avons appris que les lecteurs du numéro en ligne de décembre de *Pour parler profession* et de *Professionally Speaking* se sont particulièrement intéressés aux rubriques «*Courrier des lecteurs*» et «*Outils pratiques*», de même qu'à l'étude de cas du comité d'enquête.
- Nous répondons à la plupart des questions reçues via les médias sociaux dans un délai de un jour. Cette donnée est fondée sur le délai de réponse des messages privés sur Facebook, le moyen le plus utilisé pour ce type de questions. Entre novembre et janvier, nous avons répondu à 33 demandes de renseignements généraux en anglais et à cinq demandes en français, ainsi qu'à 53 demandes de renseignements liées au service à la clientèle en anglais et à six demandes en français.
- Un langage clair et simple contribue à susciter l'intérêt des lecteurs sur tous les supports en rendant accessible l'information importante comme les lettres de cotisation annuelle, le programme de financement pour thérapie et consultations, et les réponses aux questions des postulants sur les médias sociaux. Nous avons actualisé l'image de marque au moment de la mise à jour de nos guides d'inscription afin de mettre en évidence les nouvelles exigences de certification pour les postulants à l'Ordre. Nous avons également produit des versions actualisées et simplifiées des brochures sur les enquêtes destinées au public et aux membres de l'Ordre pour présenter les pratiques actuelles de l'Unité des enquêtes dans un langage plus facile à comprendre. Enfin, nous

continuons à promouvoir notre rôle dans la réglementation de la profession enseignante dans des publicités du bulletin d'information mensuel de Parents Engaged in Education.

- Afin de faire connaître la recommandation professionnelle actualisée *Faute professionnelle d'ordre sexuel* et d'en améliorer l'accès, nous avons conçu des versions web, audio et PDF accessibles en compléments de la version imprimée qui a été distribuée avec le numéro de décembre de *Pour parler profession*. Pour aider les parents à comprendre comment nous soutenons les enseignantes et enseignants dans leur jugement professionnel, nous avons également inclus de l'information sur l'actualisation de cette recommandation dans le numéro de décembre de *La Norme*. De plus, une section Vrai/faux a permis de clarifier le nombre de membres de l'Ordre qui sont convoqués à une audience disciplinaire en raison d'allégations de faute professionnelle.
- En décembre, nous avons mis à jour notre application mobile afin de faciliter le téléchargement des informations et leur accès sur le téléphone des membres qui renouvellent leur adhésion. Du même coup, et en lien avec notre engagement en faveur de la durabilité environnementale et de la réduction des coûts, nous avons éliminé les trousseaux de renouvellement imprimés, ce qui permettra d'économiser 400 000 \$ en 2020. Résultat : nous avons observé une augmentation de 84 % de l'utilisation de l'application par les membres au cours des six semaines qui ont suivi le lancement de la nouvelle version.
- Comme indiqué dans le rapport de décembre au conseil, nous avons entrepris un processus de demande de renseignements (DR) pour l'avocat de la poursuite devant les comités de discipline et d'aptitude professionnelle, et l'avocat d'entreprise pour l'Ordre. Une demande de renseignements pour ces services juridiques a été envoyée à 19 cabinets ayant une expertise avérée dans le secteur de la réglementation; le processus de sélection s'est achevé en décembre. L'Ordre a reçu dix réponses et cinq cabinets ont été retenus pour un entretien. En ce qui concerne les services de conseil juridique en matière de poursuites, McCarthy Tétrault a été choisi comme fournisseur principal et Glick Law, comme deuxième fournisseur. Les services de conseil juridique aux entreprises de McCarthy Tétrault ont également été retenus.
- La division des Enquêtes et des audiences s'est concentrée sur l'amélioration continue de l'efficacité des processus, de la transparence et de la responsabilité des parties prenantes. Elle continue à traiter ses dossiers de manière efficace et en temps utile, ce qui démontre sa responsabilité envers les parties plaignantes, les employeurs et les membres. Elle poursuit également l'amélioration de ses processus pour faire face au volume plus important de renvois de dossiers de la part du comité d'enquête aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Le projet pilote de restructuration de la Division des enquêtes et des audiences est achevé et la nouvelle structure a été mise en place. Les dossiers des plaintes initiales et d'audiences ont été réaffectés en séparant les domaines des tribunaux et de la conduite professionnelle. À la suite de la restructuration, l'équipe chargée de la conduite professionnelle se concentre sur les poursuites et le règlement des plaintes. Cette séparation appuie le suivi interne de tous les délais de poursuites de l'Ordre et des processus connexes, souligne l'indépendance du processus d'audience et étend la capacité à rendre compte des résultats de manière plus efficace. Par exemple, le suivi formel des délais indique que, pour la majorité des audiences, l'émission et l'affichage

de l'avis d'audience se fait dans les 90 jours après que le comité d'enquête a renvoyé un dossier.

- Nous poursuivons nos efforts de collaboration avec les employeurs, la police et les tribunaux pour s'assurer d'être informés dès que possible de toute restriction mises sur autorisation d'enseigner, et ce, pour l'afficher sur le tableau public. Les processus internes de l'Unité des enquêtes concernant les restrictions d'affichage sur le droit des membres d'enseigner ont également été simplifiés. Ces deux mesures garantissent que les restrictions au droit d'enseigner sont affichées sur le tableau public le plus rapidement possible afin de protéger les élèves.
- Un indicateur de performance clé pour le travail relationnel associé à l'Unité d'agrément est la capacité de suivre et d'organiser le type de questions qui sont adressées à l'unité afin de gérer le flux de travail et d'améliorer la communication avec les fournisseurs de programmes et les autres parties prenantes. Les fournisseurs communiquent le plus souvent avec notre personnel pour poser des questions relatives (1) au placement de stage, (2) aux matières enseignables et (3) aux changements possibles aux programmes. Le personnel répond également aux questions du personnel du ministère de l'Éducation à la lumière des pressions du secteur et de l'offre et de la demande d'enseignants dans des secteurs de programmes fragiles précis.

2. Gérer les risques plus stratégiquement

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité sont imputés aux centres de coûts des services de communication, des technologies de l'information et des Enquêtes et audiences.]

- Conformément à cette priorité stratégique et à la recommandation du rapport sur la gouvernance visant à cibler et à mettre en œuvre des moyens de mesurer l'efficacité de la réglementation et de réduire les risques, l'Ordre a commencé à élaborer des outils d'évaluation. Au moyen de sondages sur la connaissance du public et des membres, et de la participation par l'entremise des plateformes numériques de l'Ordre, comme le site web et les médias sociaux, nous évaluerons la sensibilisation du public au travail de l'Ordre et à sa contribution à la confiance du public, de même qu'à la réduction des risques et des préjudices pour les élèves.
- En 2019, le service de traitement des préoccupations initiales de l'unité a mené à bien un projet visant à mesurer le taux de signalement à l'Ordre, par les conseils scolaires de l'Ontario, des cas de faute professionnelle, d'incompétence et d'inaptitude des membres de l'Ordre. Nous avons envoyé une correspondance à chaque conseil scolaire pour l'informer de son taux général de signalement comparativement aux moyennes provinciales.

En réponse, nous avons reçu de la rétroaction confirmant que l'information avait été bien reçue. Plusieurs conseils scolaires ont demandé à ce que le personnel de l'Ordre assiste aux réunions du personnel administratif des conseils scolaires afin de fournir des renseignements supplémentaires concernant les obligations d'un employeur en matière de signalement et de transmission d'informations relatives aux enquêtes de l'Ordre.

Nous continuons à surveiller les taux de signalement et de suivre activement les changements dans les habitudes de signalement des employeurs et le respect des délais impartis.

- Nous avons organisé un forum pour le personnel du service des préoccupations initiales d'autres organismes de réglementation professionnelle de l'Ontario afin de discuter des défis, de comparer les meilleures pratiques et de créer un réseau qui facilitera la communication entre les organisations lorsque des préoccupations communes sont portées à notre attention. Plus d'une dizaine d'organismes de réglementation y a participé et la planification d'autres réunions en 2020 est en cours.
- L'Unité des enquêtes continue de se concentrer sur le suivi statistique. Le suivi des dossiers est effectué par tranches de 120 jours, six mois, huit mois, 10 mois et 12 mois. L'unité continue également à colliger des statistiques sur les dossiers clos ou abandonnés à l'étape de l'enquête. Elle mise toujours sur des enquêtes rapides et efficaces tout en s'assurant que les membres bénéficient d'une équité procédurale. Le comité d'enquête a examiné et traité un nombre record de plaintes en 2019 : de 339 en 2017, ce nombre a grimpé à 386 en 2018, puis à 412 l'an dernier. L'augmentation de la production du comité d'enquête reflète l'augmentation du nombre de dossiers que le service des préoccupations initiales transfère.
- L'Unité des enquêtes a également lancé un projet pilote d'engagement à démissionner et à ne plus jamais déposer de demande d'inscription (l'«engagement»). Chaque dossier que le service des préoccupations initiales transfère est examiné afin de déterminer s'il peut être réglé par cet engagement. Pour se qualifier pour un tel règlement, le dossier doit répondre à des critères spécifiques et le résultat doit être dans l'intérêt public. Si une affaire est jugée appropriée, le membre signe l'engagement avant le début de l'enquête. Le comité d'enquête a le pouvoir d'accepter ou de rejeter l'engagement. Si le comité d'enquête l'accepte, une note est affichée sur le tableau public informant que, face à un signalement ou à une plainte, le membre a démissionné et a accepté de ne plus jamais postuler à un poste pour lequel un certificat de qualification et d'inscription est requis. Les règlements par engagement contribueront à garantir que le comité pourra examiner des questions plus importantes en temps utile et de manière efficace.
- Nous continuons d'évaluer les dossiers d'enquête dans une perspective de risque pour un ou plusieurs élèves. Conformément à la Loi, nous inscrivons au tableau public toute restriction à l'autorisation d'enseigner d'un membre sanctionnée par un tribunal ou une autre autorité légale. Dans les cas appropriés, le membre sera invité à signer un engagement de ne plus enseigner ou d'exercer un emploi nécessitant un certificat de qualification et d'inscription en attendant que l'Ordre règle une plainte. Si un membre refuse de signer cet engagement, l'Ordre demandera une suspension provisoire du certificat du membre au moyen d'une ordonnance du comité exécutif.
- À la suite de la restructuration de la Divisions des enquêtes et audiences, l'Unité des tribunaux est désormais spécifiquement responsable du processus d'audience et du travail des comités de discipline et d'aptitude professionnelle. Afin de gérer les risques plus stratégiquement et d'assurer la protection de l'intérêt public, le personnel de l'Unité des tribunaux a procédé à une analyse de plusieurs étapes du processus d'audience. Par exemple, une analyse de l'efficacité des conférences préparatoires à l'audience sur une période de quatre ans a révélé que le taux de règlement des affaires

ayant fait l'objet d'une conférence préparatoire à l'audience était considérablement plus élevé que celui des affaires qui se déroulent sans conférence préparatoire à l'audience. Ces informations éclairent l'allocation des ressources par souci d'efficacité et d'efficience pour remplir le mandat de protection de l'intérêt public de l'Ordre.

De même, une analyse de la forme des réprimandes prononcées sur une période de six mois a montré que les réprimandes orales (par opposition aux réprimandes écrites) sont prononcées dans environ deux tiers des cas. Par défaut, l'Ordre vise les réprimandes orales parce qu'elles donnent aux sous-comités la possibilité d'aborder directement leurs préoccupations avec les membres en cause. L'analyse a montré que, dans la grande majorité des cas, des réprimandes écrites sont ordonnées parce qu'il est très peu probable que le membre se présente pour recevoir une réprimande orale pour un certain nombre de raisons, notamment l'incarcération. Cette information permet à l'unité de gérer les risques de façon stratégique, en s'assurant que les efforts déployés pour protéger l'intérêt public sont réfléchis et efficaces.

- L'Ordre exige que les relevés de notes officiels soient envoyés directement par les établissements émetteurs. Cela fait partie des documents requis pour la certification. Cette exigence garantit que les documents sont authentiques et qu'ils peuvent être utilisés pour évaluer les compétences d'un postulant.

Actuellement, le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC) nous envoie les relevés de notes de l'Ontario par voie électronique. Nous avons conclu un protocole d'entente avec World Education Services (WES) de façon à pouvoir accéder électroniquement aux relevés de notes que les WES détiennent concernant les postulants à l'Ordre. Nous avons également conclu une entente avec les autorités canadiennes en matière de formation à l'enseignement afin d'accepter les copies certifiées conformes des relevés de notes que les établissements nous ont envoyés directement au nom des postulants dans le cadre de la mobilité de la main-d'œuvre.

Les postulants qui ne sont pas admissibles à la transmission électronique par le OUAC, ou qui n'ont pas de dossier aux WES ou à d'autres autorités canadiennes de formation à l'enseignement, doivent prendre des dispositions pour que les établissements nous envoient les documents papier directement.

En lien avec son engagement à l'égard de l'amélioration continue, nous acceptons désormais les relevés de notes électroniques des trois organisations suivantes après avoir récemment pris connaissance de leur existence : National Student Clearinghouse, Parchment et MyeQuals, qui disposent également de mécanismes sécurisés pour la transmission électronique des relevés de notes. Ce faisant, l'Ordre rend le processus de demande d'inscription plus efficace pour les postulants et renforce son engagement à réduire sa dépendance au papier.

- Notre personnel s'affaire actuellement à recueillir des données qui permettront de mesurer notre efficacité réglementaire et d'en assurer le suivi, et de démontrer comment notre travail de réglementation aide à réduire, à atténuer ou à éliminer les préjudices causés aux élèves. Cette activité s'inscrit dans les efforts du conseil visant à atteindre les priorités stratégiques approuvées suivantes :

1. renforcer la reddition de comptes et la transparence en définissant des indicateurs de performance objectifs et subjectifs à la fois mesurables, observables et perceptibles; et
2. gérer les risques de façon plus stratégique par l'analyse de nos données et des tendances, et ce, afin d'offrir plus d'encadrement et de ressources aux membres.

Individuellement, ces données ne broseront pas un tableau complet de l'efficacité de l'Ordre, mais leur analyse globale fournira des points de référence qui permettront de relever les tendances dignes d'attention. Le conseil recevra le rapport initial à l'occasion d'une prochaine réunion.

3. Améliorer l'engagement des partenaires

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité sont imputés aux centres de coûts des produits de communication, des services de communication, des relations extérieures et des technologies de l'information.]

- Nous poursuivons nos activités visant à faire connaître les services de la bibliothèque Margaret-Wilson via son site web. Nous avons créé un guide concis en ligne pour aider nos membres à naviguer aisément dans les ressources et avons reproduit le guide paru dans le numéro de décembre de *Pour parler profession*. Une fonction d'ouverture de session unique sur la page d'accueil de la bibliothèque permet aux membres d'effectuer des recherches et d'emprunter facilement les ressources.
- Nous avons récemment affiché, dans la section Parents de notre site web, notre nouvelle brochure pour les parents intitulée *Les élèves de l'Ontario et nous*. Elle est offerte en français, en anglais, en arabe, en ojibwé, en tamil, en tagalog et en chinois simplifié. La publication présente le travail de l'Ordre et la façon de communiquer avec nous. Aussi, nous avons affiché en ligne des versions actualisées du Cadre de formation de la profession enseignante et des Conseils essentiels pour les membres de la profession.
- Nous avons lancé un microsite et commencé à faire de la publicité pour notre congrès bisannuel *Inspirer la confiance au public* qui se tiendra cette année les 2 et 3 juin à l'hôtel Toronto Marriott Downtown Eaton Centre. Les participants auront l'occasion d'en apprendre davantage sur l'autoréglementation et d'interagir avec d'autres intervenants et le personnel de l'Ordre pendant les 22 ateliers organisés sur six plages horaires simultanées. Le congrès coïncide avec la réunion du conseil des 4 et 5 juin afin de faciliter la participation des membres du conseil au congrès. Ces derniers n'auront pas à payer les frais d'inscription pour y assister. Un avis avait également été publié dans le numéro de décembre de *La Norme*. L'inscription au congrès a débuté le 13 janvier.

En concevant le microsite du congrès 2020 de l'Ordre, nous avons démontré notre leadership novateur en matière de collaboration interorganisationnelle, en réunissant les organisations gouvernementales et constituantes grâce aux discours, aux conférences et aux ateliers.

- Nous continuons à offrir des présentations dans toute la province aux membres inscrits au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et au

programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Les présentations renforcent le concept et l'importance de l'autoréglementation, y compris le devoir de l'Ordre de fonctionner dans l'intérêt public et de fournir des études de cas interactives pour aider les postulants à comprendre et à réfléchir aux normes d'exercice et de déontologie, ainsi qu'au processus d'enquêtes et d'audiences. Le personnel a fait des présentations lors de six séances de formation entre décembre 2019 et février 2020.

- Notre travail continue d'attirer l'attention un peu partout dans le monde, comme en témoigne le nombre de demandes d'information reçues de la part de juridictions étrangères. Des délégations du monde entier continuent de s'enquérir du rôle de l'Ordre en éducation en tant qu'organisme d'autoréglementation. Elles s'intéressent à nos diverses responsabilités, dont les exigences de certification, les normes d'exercice et de déontologie, l'agrément des programmes de formation initiale à l'enseignement et du perfectionnement professionnel du personnel enseignant, de même que le processus disciplinaire. Récemment, nous avons accueilli des délégations de la Corée du Sud, de la Chine, de l'Éthiopie et des Pays-Bas.

Les délégations sont invitées à transmettre de l'information sur les objectifs de leur visite et leur domaine de recherche. Les membres du conseil peuvent consulter ces renseignements à la bibliothèque Margaret-Wilson.

- Nous nous rendons chaque année dans les facultés d'éducation de l'Ontario afin de fournir aux étudiants et étudiants en enseignement des informations sur le rôle et les responsabilités de l'Ordre. La présidente ou une personne la représentant participe à des séances destinées aux étudiants en enseignement au cours de leurs deux premières sessions, et présente le rôle de l'Ordre et le privilège de l'autoréglementation. En outre, le personnel de l'Ordre rencontre les étudiants en enseignement au cours de la troisième ou de la quatrième session de leur programme pour leur fournir des renseignements détaillés sur des volets spécifiques du travail de l'Ordre, comme la prise de décision éthique ou les conseils fournis aux membres par la publication de recommandations professionnelles. De l'information concernant le processus d'inscription est également fournie au cours de ces séances. Entre le 1^{er} décembre 2019 et le 29 février 2020, nous avons ainsi fait des présentations dans 11 facultés d'éducation.
- Le dépôt des candidatures au programme de bourses 2020-2021 a débuté le 6 janvier 2020 et se terminera le 26 juin 2020. Les candidats doivent être actuellement inscrits à un programme concurrent ou consécutif dans une faculté d'éducation de l'Ontario et prévoir obtenir leur diplôme en 2021 pour être admissibles à l'une des trois bourses de 2 000 \$ accordées cette année.
- Nous avons des kiosques d'information à différents événements fréquentés par les parents et le grand public au cours des derniers mois. Ces kiosques aident le public à comprendre et à avoir confiance que les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario sont qualifiés, qu'ils respectent les normes de déontologie et d'exercice, qu'ils saisissent toute une gamme d'activités de perfectionnement professionnel continu et qu'ils sont responsables de leur pratique.

Date	Activité	Lieu
23 janvier	Ontario Public School Boards' Association (OPSBA) / Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) Symposium sur l'éducation publique	Toronto
29 février et 1 ^{er} mars	Kidsfest	Ottawa

- En février, nous avons organisé un webinaire pour les employeurs, en français et en anglais, lequel était axé sur les meilleures pratiques en matière de transmission d'informations de la part des employeurs. À l'invitation de l'Ordre, un avocat de conseil scolaire a pris la parole pour fournir de l'information concrète sur les pratiques efficaces concernant la préparation de la transmission d'informations à l'Ordre et la facilitation du respect des délais de signalement à l'Ordre par les conseils scolaires.
- À l'automne 2019, le personnel de l'Ordre a rencontré l'équipe du Boost Child and Youth Advocacy Centre, une organisation qui centralise les services de police, de protection de l'enfance, les organismes médicaux et de santé mentale pour soutenir les enfants et les adolescents victimes de maltraitance. Nous ferons des présentations supplémentaires à l'organisation au début de 2020 afin de fournir de l'information sur le mandat de l'Ordre et d'obtenir plus efficacement des renseignements relatifs aux cas de maltraitance d'élèves (par exemple, les conditions de cautionnement qui limitent l'autorisation d'enseigner d'un membre lorsqu'il a fait l'objet d'accusation criminelle).
- Depuis le dernier rapport du registraire au conseil, le personnel de l'Ordre a aidé les équipes de rédaction provinciales à réviser les lignes directrices suivantes de cours menant à une QA :
 - Français langue seconde – Annexes A, D et E
 - Qualification d'enseignante ou d'enseignant bibliothécaire – Annexe D
- Le personnel a diffusé les ébauches suivantes de lignes directrices de cours menant à une QA à tous les intervenants et partenaires du milieu de l'éducation pour validation à l'échelle provinciale :

Annexe A (cycles intermédiaire et supérieur), D (programmes en trois parties) et E (spécialiste en études supérieures)

- Langues autochtones (cayuga)
- Langues autochtones (cri)
- Langues autochtones (lenape)
- Langues autochtones (mohawk)
- Langues autochtones (ojibwé)
- Langues autochtones (oji-Cri)
- Langues autochtones (oneida)
- Langues autochtones (onondaga)

Annexe C

Teaching in a French Immersion Setting (*pour l'enseignement dans les écoles de langue anglaise uniquement – non offert en français*)

Annexe D

Enseignement et leadership : Premières Nations, Métis et Inuits

- Les lignes directrices définitives suivantes de cours menant à une QA ont été transmises aux parties prenantes et aux partenaires du milieu de l'éducation :

Annexe A (cycles intermédiaire et supérieur)

Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Annexe C

Suppléance

Enseignement par la formation expérientielle en plein air

Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Annexe D

Actualisation linguistique en français/Programme d'appui aux nouveaux arrivants (ALF PANA) (*pour l'enseignement dans les écoles de langue française uniquement – non offert en anglais*)

Affaires et commerce - Entrepreneuriat

Études des Premières Nations, Métis et Inuits

Éducation de l'enfance en difficulté

Annexe E (spécialiste en études supérieures)

Études des Premières Nations, Métis et Inuits

Spécialiste en études supérieures en études technologiques

Physique

Sciences

- Le personnel a conçu et diffusé un sondage relatif à la santé mentale et au bien-être. Nous avons également reçu des demandes pour explorer les mérites de la conception de lignes directrices de cours menant à une QA sur la santé mentale et le bien-être.
- Le personnel pilote une nouvelle ressource numérique intitulée *Conception intentionnelle de cours menant à une QA* pour favoriser l'adoption et l'intégration d'un point de vue antioppressif dans les cours menant à une QA. Cette ressource permettra également de soutenir l'agrément des cours menant à une QA à l'Ordre.

- L'Unité d'agrément continue à situer le travail d'agrément dans une ère de vérité et de réconciliation, et des pratiques prometteuses émergent. La planification conjointe de visites de sites avec le personnel et la communauté des programmes d'enseignement autochtone fait partie d'une série d'actions suggérées et discutées lors d'une séance de perfectionnement professionnel avec la chercheuse autochtone Pamela Toulouse à l'automne 2019. Les agentes et agents de programme appliquent et élargissent leur apprentissage en action en travaillant sur l'examen de l'agrément du programme de formation à l'enseignement (autochtone) de l'Université Brock.

Lors d'une récente réunion de planification de la visite du site, le personnel et le corps professoral de l'Oshki-Pimache-O-Win : The Wenjack Education Institute ont indiqué qu'un élément important d'une visite du site adaptée à la culture est la possibilité de rencontrer le comité ou les agents de programme d'abord en tant qu'individus. Pour les instructeurs du programme, les administrateurs et l'aîné résident, cette occasion se présentera lors d'un repas partagé la veille de la visite du site. Pour permettre un engagement préliminaire avec les étudiantes et étudiants en enseignement, les agents de programme se sont inscrits à une classe par téléconférence pour se présenter personnellement, discuter des rôles et des responsabilités de l'Ordre, décrire le processus d'agrément et répondre aux questions.

L'échange a été extrêmement positif. Il a non seulement permis aux participants à la visite de se sentir à l'aise et de mieux comprendre la situation, mais il a également donné aux agents de programme un aperçu précieux de la réalité vécue par les participants. Cette information leur permettra de bien préparer les membres du comité à leur travail de révision de l'agrément du programme. À la suite de cette expérience, l'Unité d'agrément intégrera dans sa pratique des conversations préliminaires similaires lors des visites sur le terrain, en vue d'un examen futur des programmes en éducation autochtone et d'enseignement des langues autochtones.

Le personnel de l'Unité d'agrément a demandé aux doyens des sept facultés d'éducation qui offrent de tels programmes de formation à l'enseignement agréés de nommer des personnes clés qui participent aux programmes afin qu'elles fassent partie d'une équipe de travail collective/rédactionnelle pour les aider à :

développer des pratiques d'entretiens et de visites de sites adaptées à la culture

préparer des questions pour les visites de sites

développer des pratiques qui conduisent à la collecte de données d'entretiens plus importantes.

La réaction a été extrêmement réjouissante. Les agents de programme sont reconnaissants d'avoir pu être guidés dans cet important travail par un groupe de neuf personnes, dont un aîné-résident d'une faculté ainsi que des universitaires autochtones et des coordinateurs du programme de formation des enseignants autochtones. Ce collectif de travail se réunira pendant deux jours en février 2020. Cette collaboration vitale entre les facultés d'éducation, les communautés autochtones et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario bénéficiera aux intérêts et aux expériences de tous les intervenants impliqués dans les processus d'agrément.

STATISTIQUES

Ressources humaines

- Nous recrutons pour combler les vacances dans les 180,5 postes permanents approuvés par le conseil dans le budget de 2020. Le tableau suivant présente le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché par des conseils scolaires et le personnel temporaire au 30 janvier 2020 :

Postes prévus dans le budget de 2020	<u>180,5</u>
Personnel permanent	159
Personnel temporaire (congrés et postes vacants)	10
Personnel détaché par des conseils scolaires	4
Postes vacants (intérimaires)	7,5
	<u>180,5</u>

- Nous analysons continuellement nos ressources humaines de façon stratégique, en fonction du nombre de postes à temps plein (ETP) approuvés par le conseil, afin d'assurer une affectation efficace des ressources et nous permettre de nous acquitter de notre rôle. À titre d'exemple, les directions de divisions et chefs d'unités évaluent tous les postes à mesure qu'ils se libèrent en vue d'améliorer notre efficacité et de faire en sorte que ces postes soient pourvus de façon à nous permettre de réagir à toutes les éventualités.

Au cours des derniers mois, la Division des enquêtes et des audiences et la Division des services aux membres ont mis en œuvre des mesures pour réaffecter les ressources ou modifier les tâches afin de répondre au volume de travail croissant. Au sein de l'Unité des enquêtes, un poste d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif a été converti en un poste d'enquêtrice ou d'enquêteur, en vue d'aider l'équipe à composer avec la charge de travail actuelle. Au sein de l'Unité des tribunaux, on a modifié un poste pour en faire un poste hybride englobant à la fois des tâches d'administration et de préparation des audiences, en raison du nombre croissant d'audiences.

Au sein de l'Unité du service d'évaluation, trois adjointes et adjoints ont été temporairement réaffectés à l'évaluation, en raison du volume de demandes complexes d'inscription d'enseignants formés à l'étranger. De plus, l'an dernier dans le cadre d'un essai, on a converti un poste d'évaluateur en un poste de rédactrice ou de rédacteur de décision. Ce poste est devenu permanent cette année, dans l'espoir de maximiser le temps que les évaluateurs consacrent aux évaluations et de réduire le temps qu'ils passent à rédiger de la correspondance et des décisions concernant les demandes d'agrément des postulants.

Notre Unité de la technologie de l'information continue de compter, dans une large mesure, sur les employés à contrat recrutés en fonction des compétences requises pour concevoir des applications répondant aux besoins précis des divisions et unités.

Services aux postulants et aux membres

- Demandes d'inscription et décisions; nouveaux membres en 2018 et 2019 :

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'INSCRIPTION (comprend toutes les nouvelles demandes et les dossiers déjà fermés, sauf celles auparavant expirées ou refusées)		
Territoire de compétence	2019	2018
Ontario	4 353	5 076
Autres pays	1 318	1 406
Autres provinces ou territoires du Canada (mobilité de la main- d'œuvre)	349	453
TOTAL	6 020	6 935

- La chute du nombre de demandes d'inscription en provenance de l'Ontario en 2019 s'explique par la baisse du nombre de diplômés des anciens programmes concurrents d'un an et en plusieurs parties d'un an qui s'étaient inscrits à un de ces programmes avant l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2015, du programme de formation à l'enseignement de quatre sessions. Les diplômés qui étaient inscrits à l'ancien programme d'un an et qui l'ont terminé avec succès ont jusqu'au 1^{er} septembre 2022 pour obtenir un certificat de qualification et d'inscription sans condition.

Territoire de compétence	Nouveaux membres 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	Nouveaux membres 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018
Ontario	4 490	4 685
Autres pays	681	640
Autres provinces ou territoires du Canada (mobilité de la main- d'œuvre)	312	330
TOTAL	5 483	5 655

- En 2019, nous avons accordé l'autorisation d'enseigner avec conditions à 560 personnes qui n'avaient pas répondu à certaines exigences. Actuellement, 2 741 membres en règle doivent satisfaire à au moins une condition. Le tableau suivant présente le nombre de membres qui ont satisfait à toutes leurs conditions, par année :

Année	Membres qui ont satisfait à toutes leurs conditions
2010	41 909
2011	708
2012	690
2013	667
2014	567
2015	593
2016	392
2017	306
2018	258
2019	542

- Depuis 2011, le nombre de membres qui satisfont à leurs conditions a, dans l'ensemble, diminué d'une année à l'autre. Les plus fortes diminutions ont été enregistrées immédiatement après l'introduction de changements réglementaires, en 2010 et en 2015. En 2010, on a supprimé la condition selon laquelle tous les enseignants formés à l'étranger devaient terminer une année d'enseignement et, en septembre 2015, on a prolongé la période de validité du certificat afin d'accorder aux membres cinq ans pour satisfaire à leurs conditions. Auparavant, le certificat expirait après trois ans. En 2019, nous avons constaté une hausse du nombre de membres qui satisfont à leurs conditions, attribuable sans doute en partie au fait que les membres dont le certificat avait été émis en 2015 sont parvenus à satisfaire à toutes leurs conditions au cours de la dernière année de la période de validité de leur certificat.

- Évaluation des qualifications et décisions concernant l'inscription (admissibles, refusés, en cours) pour les enseignants formés à l'étranger et ceux provenant des autres provinces ou territoires du Canada, y compris la vérification de la validité des diplômes :

	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019			Total 2019	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018			Total 2018
	Admissibles	Refusés	En cours		Admissibles	Refusés	En cours	
Titres de compétence étrangers détenus par les diplômés de l'Ontario (vérification de la validité des diplômes)	186	4	59	249	180	6	3	189
Examens administratifs des dossiers des postulants provenant des autres provinces ou territoires du Canada (mobilité de la main-d'œuvre)	446	1	37	484	448	1	32	481
Évaluations des titres de compétence étrangers	569	109	643	1 321	485	127	457	1 069
Total	1 201	114	739	2 054	1 113	134	492	1 739

- En 2019, le nombre total de diplômés de l'Ontario qui détenaient un titre de compétence de l'étranger a augmenté de 24 %. Une partie de cette hausse pourrait être attribuable à l'amélioration des mécanismes de communication pour les dossiers en cours d'évaluation. Nous continuerons de surveiller cette tendance.

En 2019, le nombre total de demandes a diminué de 13 % par rapport à 2018. À l'inverse, le nombre de dossiers d'évaluation des titres de compétence transmis à l'Unité du service d'évaluation a augmenté de 16 % en 2019. Cette hausse pourrait s'expliquer par le fait qu'un plus grand nombre de postulants avaient soumis des relevés de notes de façon électronique ou par l'entremise de World Education Services (WES). Nous accepterons les documents transmis initialement à WES par les établissements qui les ont émis. Le recours accru à ce service permet la transmission plus rapide des

documents des postulants et, du coup, la réduction du temps d'attente de la documentation nécessaire pour nous permettre d'évaluer la demande.

- En 2019, l'Unité du service des évaluations n'a pas constaté de changement important au chapitre de la provenance des demandes d'évaluation des titres de compétence par rapport à 2018. Les trois principaux pays de provenance étaient les États-Unis, l'Inde et la Jamaïque. De plus, en 2018, les demandes d'enseignants formés à l'étranger admissibles à la certification provenaient de 45 pays; ce nombre est passé à 46 en 2019.
- Conformément au Règlement 271/09 – Pratiques d'inscription équitables, le registraire fera tous les efforts possibles pour décider s'il y a lieu de délivrer un certificat dans les 120 jours qui suivent la réception de la demande d'inscription et de tous les documents exigés à l'appui. Le nombre moyen de jours qu'il faut aux pédagogues formés à l'étranger pour obtenir l'autorisation d'enseigner a augmenté, passant de 137 jours en 2018 à 158 jours en 2019. Le délai moyen d'évaluation des titres de compétence a augmenté de 16 %, ce qui est conforme à la hausse du nombre de dossiers transmis à l'Unité.
- En 2019, le nombre de demandes reçues de postulants visés par la législation sur la mobilité de la main-d'œuvre est demeuré stable par rapport à 2018. Un examen a révélé que la composition des territoires de compétence canadiens représentés n'avait pas changé. Nous continuons de surveiller cette tendance.
- Le délai moyen d'obtention de l'autorisation d'enseigner pour les postulants certifiés dans un autre territoire de compétence canadien a augmenté en 2019. En 2018, ce délai moyen était de 36 jours; il est passé à 46 jours en 2019. Le profil de ces postulantes et postulants, qui ne sont pas assujettis aux modifications apportées au programme de formation à l'enseignement de l'Ontario en 2015, a changé : en 2019, 30 % d'entre eux avaient suivi un programme de formation à l'enseignement à l'extérieur du Canada, comparativement à 23 % en 2018. D'habitude, le délai d'évaluation des dossiers de ces postulants est plus court, car les programmes de formation des différents territoires de compétence au pays présentent de fortes similitudes avec ceux de l'Ontario, et il n'est donc généralement pas nécessaire d'effectuer des recherches ou d'obtenir des informations supplémentaires. À l'inverse, l'évaluation des programmes de formation à l'enseignement offerts à l'étranger demande une recherche approfondie, et donc, d'ordinaire, plus de temps.

- Afin de déterminer la conformité aux conditions d'inscription, nous examinons les antécédents scolaires et professionnels, les preuves de compétence linguistique ainsi que l'aptitude professionnelle. Voici les résultats pour les postulantes et postulants admissibles à la certification :

Décisions	Pourcentage (%)
Condition – QBA et cours supplémentaires en éducation	34
Condition – Cours supplémentaires en éducation	33
Sans conditions	16
Condition – QBA	9
Condition – Stage et cours supplémentaires en éducation	3
Condition – QBA, stage et cours supplémentaires en éducation	3
Condition – QBA et stage	1
Condition – Stage	1
TOTAL	100 %

- Motifs du refus des demandes en 2019 :

Motifs de refus	Pourcentage (%)
Exigences professionnelles	44
Exigences linguistiques	26
Exigences professionnelles et linguistiques	13
Exigences scolaires	11
Exigences scolaires, professionnelles et linguistiques	4
Exigences scolaires et professionnelles	1
Exigences scolaires et linguistiques	1
TOTAL	100 %

- Les trois principaux motifs de refus en 2019 étaient les mêmes qu'en 2018.

Statistiques sur les membres et les non-membres

Statut	Janvier 2020	Janvier 2019
<u>Figurant au tableau public des membres</u>		
En règle (y compris les membres sujets à des conditions et restrictions)	234 594	234 517
À la retraite	154 413	147 259
Certificats suspendus pour non-paiement de la cotisation	74 970	78 729
Certificats échus	21 636	21 663
Certificats annulés à la suite d'une démission	3 355	3 407
Certificats révoqués	367	321
Certificats annulés	269	271
Certificats suspendus	91	93
Total partiel	489 695	486 260
<u>Ne figurant pas au tableau public</u>		
Décédés	35 057	32 872
Sans dossier ⁽¹⁾	20 967	20 887
Dossiers fermés	12 643	6 575
Profils retirés du tableau public	6 392	6 316
Dossiers non soumis ⁽²⁾	5 185	9 380
Évaluation de documents	4 982	5 038
Refusés	3 238	3 180
Jamais inscrits	1 013	1 013
Période de validité de l'évaluation expirée	982	993
Soumis à l'évaluation	569	420
En attente	398	307
En attente d'approbation d'un paiement	141	119
Approbation annulée par le ministre	121	124
Examens administratifs	62	55
Examen par le registraire	8	4
Total partiel	91 758	87 283
Total	581 453	573 543

⁽¹⁾ Dossier créé à la réception d'un document qui ne correspond pas à un dossier de membre ou de postulant. Une telle situation survient lorsqu'un postulant demande à un établissement scolaire d'envoyer à l'Ordre des documents relatifs à une demande qu'il n'a pas encore présentée. Une fois la demande reçue, le document en question est versé dans le dossier.

⁽²⁾ Dossier créé lorsqu'un postulant a commencé sa demande d'inscription, sans l'avoir terminée.

Bibliothèque Margaret-Wilson

- La circulation totale d'articles est demeurée stable : les membres ont emprunté 31 286 articles en 2019, contre 31 047 en 2018 (y compris les articles imprimés et numériques). Pour la période d'octobre à décembre 2019, la circulation totale a augmenté de 15 % sur un an (y compris les articles imprimés et numériques), les membres ayant emprunté 7 967 articles, comparativement à 6 937 pour la même période en 2018.
- La circulation totale de livrels est demeurée stable : en 2019, les membres ont emprunté 15 461 livrels, contre 15 423 en 2018 (texte intégral et téléchargement). Pour la période d'octobre à décembre 2019, la circulation totale a augmenté de 34 % sur un an (texte intégral et téléchargement), les membres ayant emprunté 4 254 articles, comparativement à 3 175 pour la même période en 2018.
- Les améliorations apportées au logiciel de la bibliothèque ont permis aux membres d'effectuer davantage de recherches dans les bases de données, ce qui représente un net avantage pour eux. Pendant l'année civile 2019, plus de 500 000 recherches ont été effectuées, soit le double du nombre de recherches effectuées en 2018.
- En 2019, il y a eu 1 803 interactions entre le personnel de la bibliothèque et les membres, ce qui représente une hausse de 9 % par rapport à 2018 (1 653 interactions).

Division des normes d'exercice et de l'agrément

Demandes d'agrément de programmes de formation initiale et de modifications à un programme

- Le personnel continue de collaborer avec les fournisseurs et les membres des comités et sous-comités aux divers stades du processus d'agrément. Outre la décision rendue par le comité d'agrément en décembre 2019, deux facultés ont soumis des demandes de renouvellement de l'agrément : (1) un programme consécutif de formation à l'enseignement, avec concentration en enseignement du français aux cycles primaire-moyen; et (2) un programme de formation des enseignantes et enseignants autochtones. La composition des sous-comités a été annoncée, et les rencontres préliminaires, visites sur place et entrevues sont prévues plus tard ce trimestre. Les sous-comités présenteront des rapports de leurs conclusions, faits et motifs, et ces rapports seront étudiés par le comité d'agrément dans le cadre de son processus de prise de décision à l'égard des demandes de renouvellement d'agrément des programmes.

Examens d'agrément initial des programmes de formation à l'enseignement

	Fournisseur	Nombre de programmes de formation professionnelle	Visite des lieux	Décision d'agrément
Agrément de programmes de formation initiale	Université Lakehead, Faculté d'éducation	4 programmes	Les 15 et 16 juillet 2019 Indigenous Language Teachers' Diploma (ILTD) Le 3 octobre 2019 (Orillia) Du 7 au 11 octobre 2019 (Thunder Bay)	Le 3 décembre 2019
	Université d'Ottawa, Faculté d'éducation	1 programme	Du 23 au 28 février 2020	Le 27 mai 2020 (date prévue)
	Université Brock, Faculté d'éducation	1 programme	Du 1 ^{er} au 4 mars 2020	Le 27 mai 2020 (date prévue)
	3 fournisseurs	6 programmes		

- En vertu du Règlement, les fournisseurs doivent aviser le comité d'agrément avant de procéder à tout ajout ou à toute modification importante à un programme déjà agréé. Le personnel appuie le travail des sous-comités formés pour évaluer les modifications proposées et formuler des recommandations au comité. En décembre 2019, notre personnel a étudié, avec un sous-comité de quatre personnes, une demande d'ajout d'un domaine d'études en arts médiatiques à titre de matière d'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur à un programme agréé à l'Université de Windsor.

Enquêtes et audiences

- Le tableau suivant résume les préoccupations qui ont été portées à notre attention du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Description	2019	2018
Sources des préoccupations		
- Membre du public	321	260
- Secrétaire d'un conseil – Évaluation du rendement du personnel enseignant ⁽¹⁾	9	11
- Membre de l'Ordre	79	69
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	450	393
- Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations)⁽²⁾	850	722

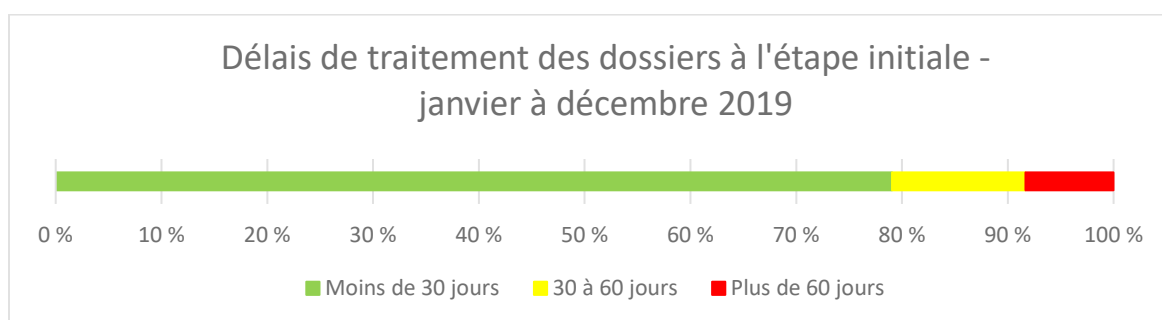
Description	2019	2018
Disposition		
- Résolues au stade initial	429	345
• Avis d'employeurs (résolues au stade initial)	89	56
- Transmises à l'Unité des enquêtes	459	380
- Dossiers actifs	89	80

- (1) Signalements liés à une démission ou à un congédiement à la suite d'une évaluation insatisfaisante du rendement
- (2) Les préoccupations transmises au comité d'enquête ou résolues au stade de l'évaluation initiale peuvent avoir été reçues avant cette période. Par conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, l'Unité des plaintes et audiences a reçu environ 700 appels téléphoniques et courriels. La grande majorité des appels sont retournés la journée même, tandis que les réponses aux courriels sont généralement transmises dans les 24 heures.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'équipe a traité 888 sujets de préoccupations et avis d'employeurs en 2019. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

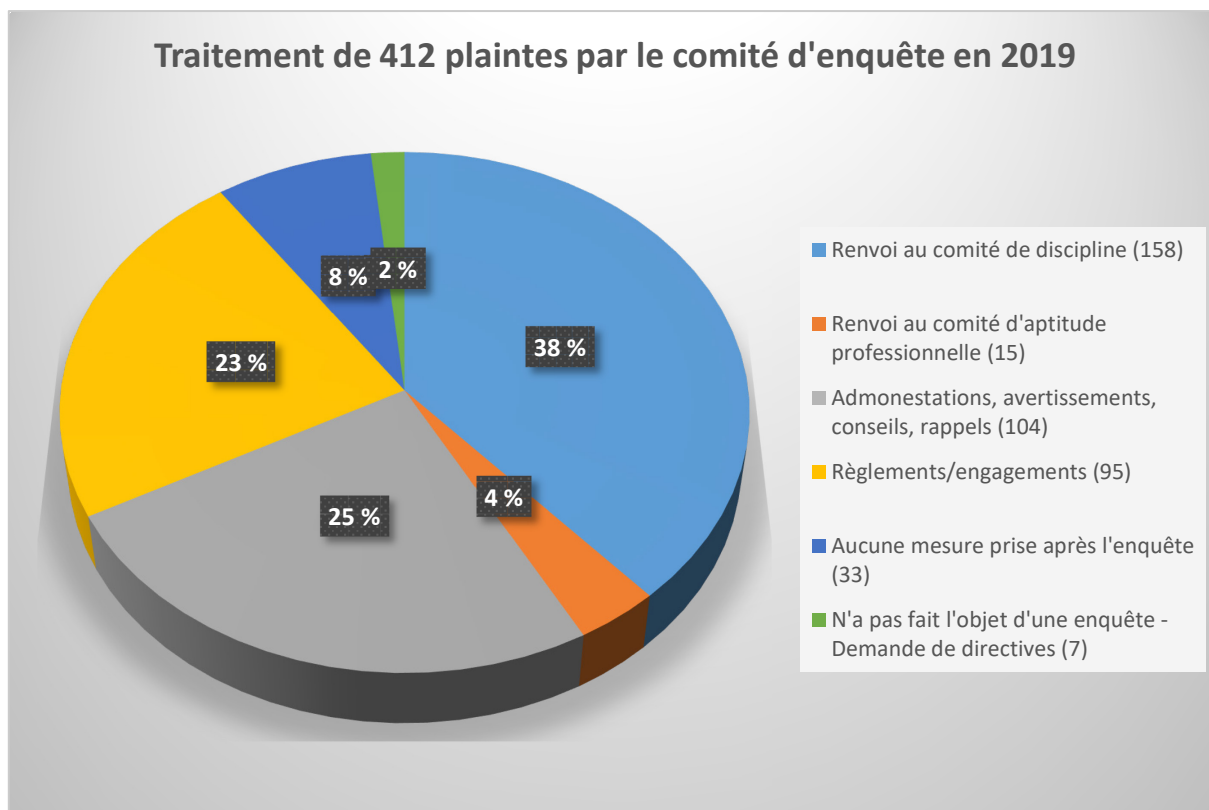
- Dossiers traités en moins de 30 jours – 702 (79 % des dossiers)
- Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 112 (12,7 % des dossiers)
- Dossiers traités en plus de 60 jours – 74 (8,3 % des dossiers)

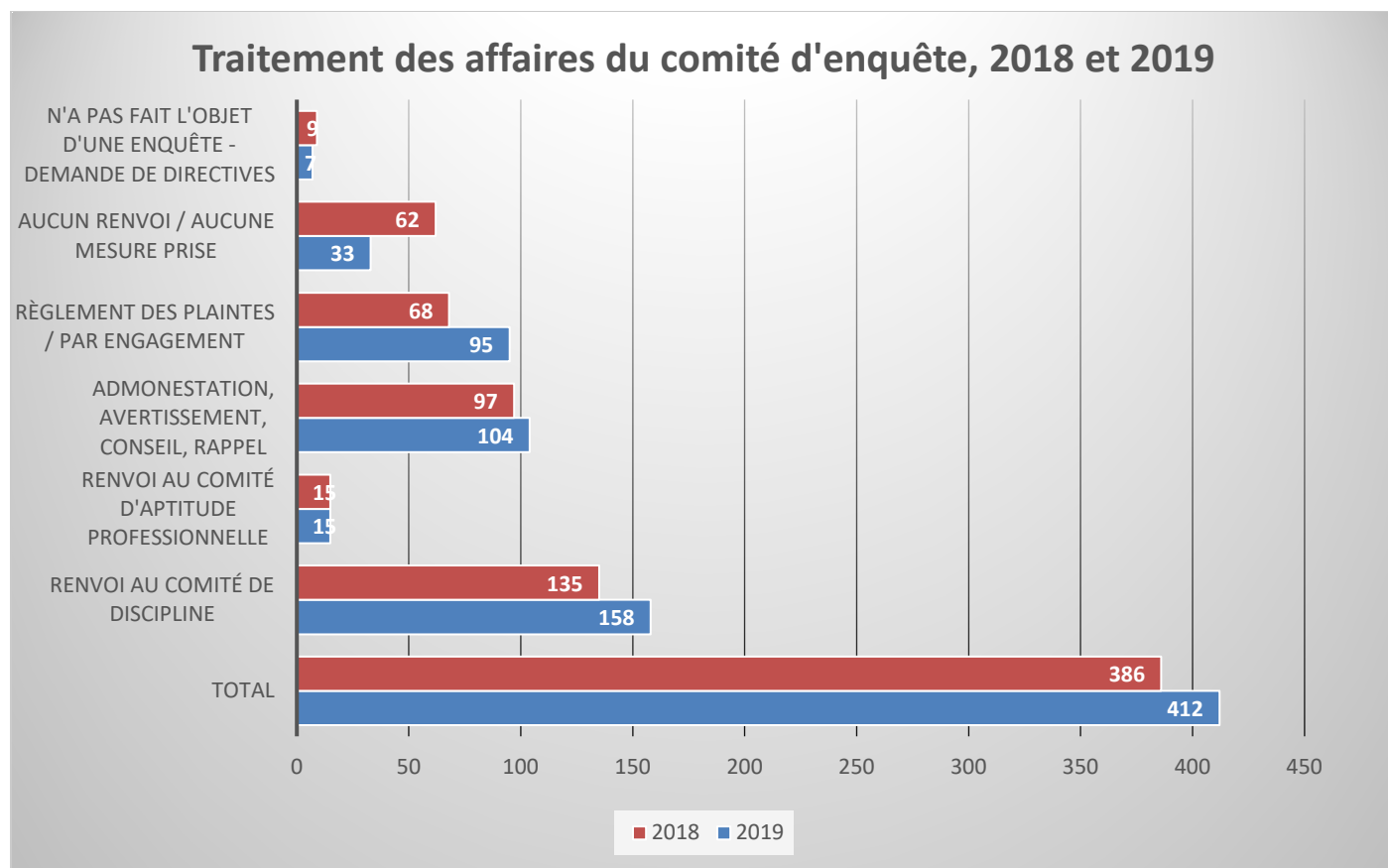


La plupart des dossiers dont le traitement a pris plus de 60 jours étaient en attente de plus d'information de la part des employeurs. Le service de traitement des préoccupations initiales communique régulièrement avec les employeurs pour les sensibiliser à l'importance de nous fournir toute mise à jour dans les meilleurs délais.

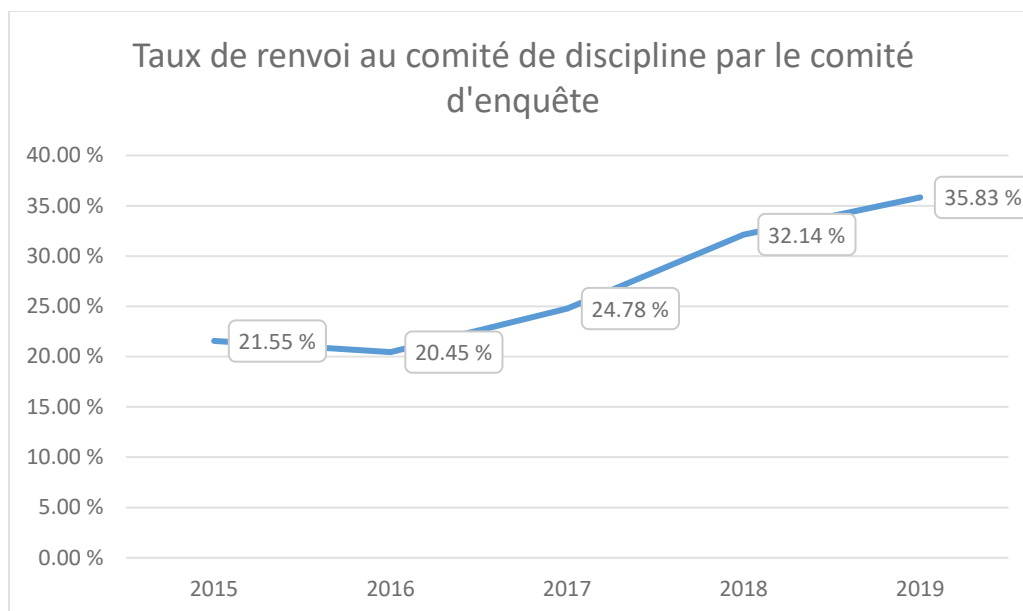
Le graphique suivant récapitule les affaires classées par des sous-comités du comité d'enquête entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Au total, 33 affaires ont été retirées/abandonnées avant d'être transmises à un sous-comité.

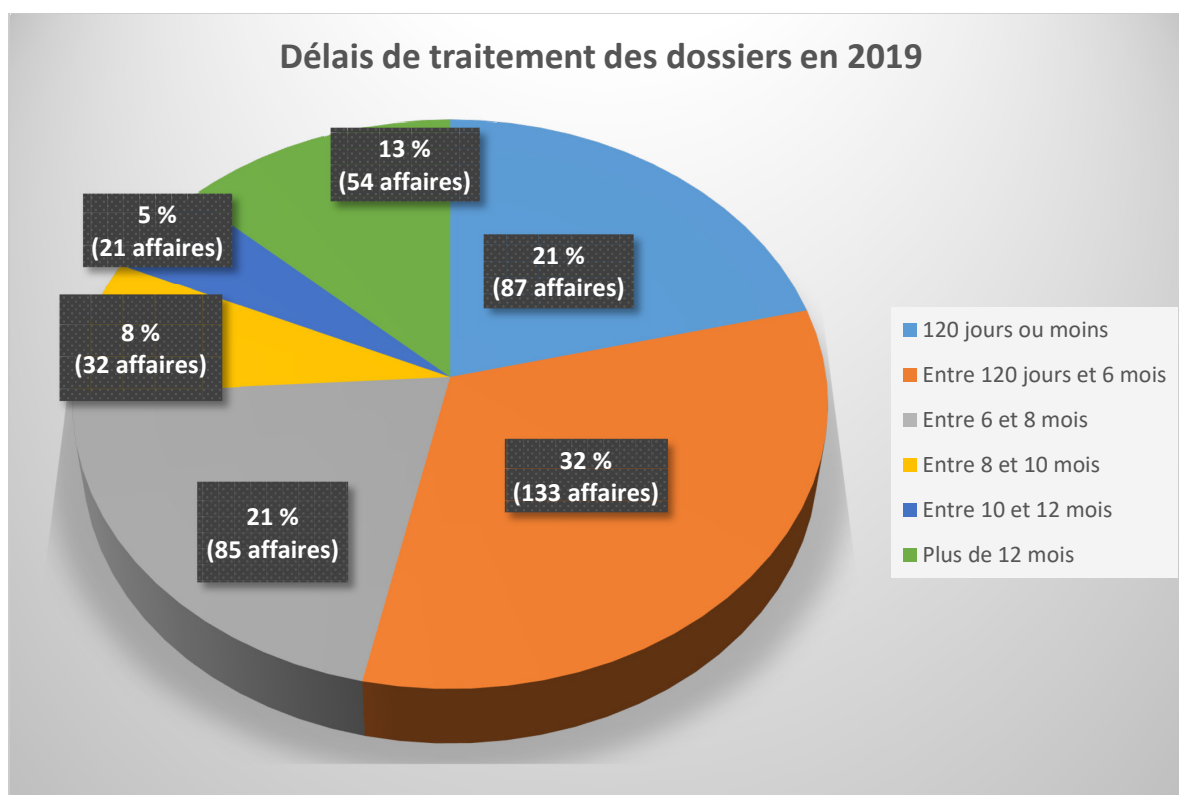


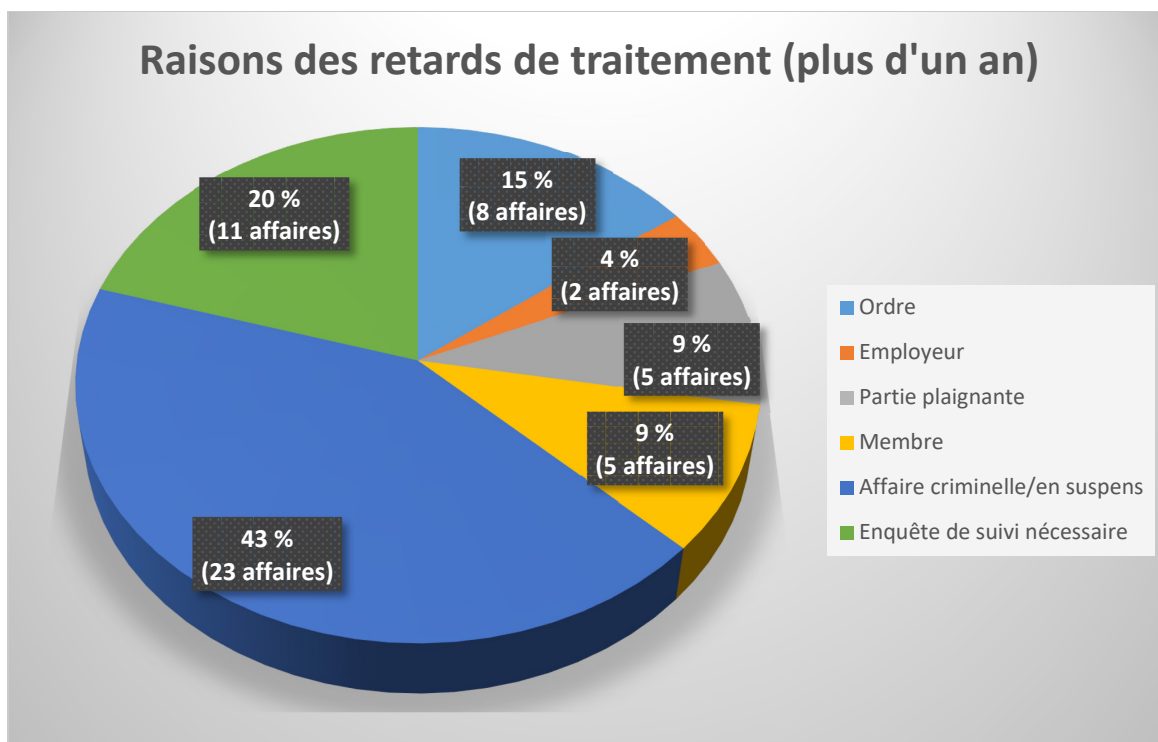


- Comme le démontre le graphique suivant, le taux de renvoi au comité d'enquête a augmenté de façon notable depuis 2017. Cette hausse se répercute grandement sur les délais de traitement des dossiers des comités de discipline et d'aptitude professionnelle, ainsi que sur les ressources nécessaires (arbitrage et personnel).



- Règlement des plaintes : En 2019, le comité d'enquête a adopté 86 protocoles d'entente, comparativement à 61 en 2018.





Audiences

- Le tableau suivant fait état du nombre total de dossiers encore actifs à la fin de 2019 (comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle) :

2019	-	321
2018	-	232
2017	-	172
2016	-	186
2015	-	218

- On peut classer les affaires des comités de discipline et d'aptitude professionnelle en deux groupes : «contestées» et «non contestées». En général, dans une affaire contestée, le membre en cause n'admet pas les allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, et l'audience peut faire intervenir des témoins ou des experts. Dans le cas d'une audience non contestée, une entente est conclue et le membre en cause admet les allégations, ou ne les conteste pas.

Les tribunaux continuent à favoriser le règlement de différends par l'entremise d'ententes, dans la mesure du possible. Lorsque les parties parviennent à un consensus, cela permet d'allouer les ressources aux audiences contestées de nature sérieuse.

Dans *R. c. Anthony Cook*, [2016] 2 RCS 204, 2016 CSC 43, la Cour suprême du Canada a examiné les motifs pour lesquels les arbitres devraient généralement accepter les recommandations conjointes, y compris le fait que la partie défenderesse abandonne son droit à une audience et que les parties, le public et les autres intervenants ont souvent avantage à accepter de telles ententes. Par exemple, en cas d'entente, les

témoins n'ont pas à comparaître. La Cour a conclu qu'un seuil très élevé doit être atteint pour justifier le rejet d'une recommandation conjointe. Les arbitres doivent déterminer si le fait d'accepter la recommandation conjointe serait susceptible de discréditer l'administration de la justice ou irait à l'encontre de l'intérêt du public.

- Les tableaux suivants mettent en lumière le travail des comités de discipline et d'aptitude professionnelle, ainsi que de l'Unité des tribunaux, qui appuie leur travail. L'année 2019 fut une année record avec la conclusion de 115 affaires. Ce nombre constituait une hausse spectaculaire par rapport à 2018 – année aberrante, compte tenu du ratio anormalement élevé d'affaires contestées – et une hausse importante par rapport aux années antérieures.
- Comme le montre le tableau suivant, nous avons constaté une hausse de près de 60 % du nombre d'affaires conclues en 2019 par rapport à 2018. Le nombre d'affaires conclues en 2019 a été nettement supérieur à celui de toutes les autres années.

Affaires conclues

	2019	2018	2017
janvier	5	13	18
février	6	6	8
mars	5	2	6
avril	13	5	5
mai	13	2	8
juin	12	8	8
juillet	13	1	7
août	8	1	7
septembre	3	4	4
octobre	18	10	16
novembre	15	12	14
décembre	4	8	6
Total	115	72	107

- Le tableau suivant montre le nombre de jours que les membres des comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont consacré à des affaires, y compris les jours de conférence préparatoire, d'audience, de délibération et de rédaction de décisions. Le temps consacré au travail des comités de discipline et d'aptitude professionnelle a augmenté d'environ 25 % en 2019, par rapport à 2017 et à 2018.

Jours de conférence préparatoire, d'audience et de rédaction

	2019	2018	2017
janvier	4	11	10
février	8	8	7
mars	4	7	12
avril	13	11	13
mai	9	7	7
juin	15	9	11

	2019	2018	2017
juillet	13	8	5
août	10	2	5
septembre	4	8	3
octobre	17	8	13
novembre	19	15	13
décembre	15	11	10
Total	131	105	109

- Les tableaux suivants illustrent la répartition du travail effectué par les comités de discipline et d'aptitude professionnelle.

Audiences contestées (et nombre réel de jours d'audience contestée)

	2019	2018	2017
janvier	2 (2 jours)	1 (2 jours)	1 (1 jour)
février	0 (0 jour)	1 (2 jours)	1 (2 jours)
mars	1 (1 jour)	3 (3 jours)	1 (2 jours)
avril	5 (3 jours)	3 (3 jours)	2 (2 jours)
mai	0 (0 jour)	4 (6 jours)	2 (4 jours)
juin	3 (6 jours)	2 (2 jours)	2 (4 jours)
juillet	1 (2 jours)	3 (3 jours)	0 (0 jour)
août	3 (3 jours)	1 (1 jour)	2 (3 jours)
septembre	2 (2 jours)	3 (6 jours)	1 (2 jours)
octobre	4 (7 jours)	1 (2 jours)	1 (1 jour)
novembre	4 (5 jours)	1 (1 jour)	4 (4 jours)
décembre	3 (5 jours)	3 (5 jours)	2 (3 jours)
Total	28 (36 jours)	26 (36 jours)	19 (28 jours)

Ententes/retraits

	2019	2018	2017
janvier	2	5	5
février	9	3	4
mars	3	1	7
avril	12	4	3
mai	9	0	4
juin	13	9	9
juillet	12	1	5
août	4	3	4
septembre	4	1	4
octobre	17	8	18
novembre	15	14	11
décembre	6	8	10
Total	106	57	84

Conférences préparatoires à l'audience (et nombre réel de jours de conférences préparatoires)

	2019	2018	2017
janvier	0	2	0
février	1	4 (3 jours)	1
mars	2 (1 jour)	0	2
avril	3	4 (3 jours)	0
mai	3 (2 jours)	3 (1 jour)	0
juin	2	2 (1 jour)	0
juillet	3	0	3
août	3 (2 jours)	0	0
septembre	0	1	0
octobre	1	1	1
novembre	3 (2 jours)	5 (4 jours)	0
décembre	3 (2 jours)	1	1
Total	24 (19 jours)	23 (17 jours)	8

- Ces données permettent d'effectuer plusieurs constatations intéressantes. Tout d'abord, le nombre total d'affaires que les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont tranchées a atteint un niveau record en 2019. Outre une augmentation de 86 % du nombre d'affaires non contestées, nous avons également constaté une légère augmentation du nombre d'affaires contestées en 2019 par rapport à 2018. Cette hausse globale a eu pour effet d'accroître considérablement la charge de travail des comités et, du coup, du personnel de l'Unité des tribunaux en 2019. La tendance devrait se maintenir en 2020. Le personnel continue de mettre en œuvre des mesures visant à optimiser les processus de l'Unité, en vue de répondre à ces demandes accrues et de gérer les ressources de façon efficace. De telles mesures ont aidé les comités à accomplir leur mandat important dans l'intérêt public.

Deuxièmement, le nombre de jours de conférence préparatoire, d'audience et de rédaction de décisions des comités de discipline et d'aptitude professionnelle a augmenté considérablement en 2019 (hausse de 25 %). Les membres des comités doivent consacrer un temps considérable à ce travail, et il en vaut de même pour le personnel. Si les résultats de 2019 représentent une franche réussite, ils illustrent également la nécessité d'affecter des ressources suffisantes en vue de répondre à la demande actuelle et tout au long de l'année à venir.

Enfin, le nombre de conférences préparatoires est demeuré élevé en 2019. Malgré le temps que prennent ces conférences, et le fait que les résultats qui en découlent ne sont pas toujours observables immédiatement, une analyse des données permet de conclure qu'elles s'avèrent fort utiles pour favoriser la conclusion d'ententes de règlement. Une analyse des données portant sur une période d'environ quatre ans montre que le taux de conclusion d'une entente de règlement avant l'audience était supérieur de 16 % dans les affaires où une conférence préparatoire avait eu lieu. Cela indique que ces conférences représentent pour l'Unité des enquêtes et audiences un moyen efficace d'optimiser la gestion des ressources dans l'intérêt public.

ENGAGEMENTS

- À la suite de la réunion de décembre du conseil, on a affiché sur CouncilNet le rapport récent du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique sur les recommandations visant à améliorer la gouvernance et le rendement sur le plan réglementaire.
- On a modifié l'ordre du jour des prochaines rencontres avec les représentants des affiliés syndicaux et de l'Ontario Principals' Council afin de prévoir des discussions sur les options en matière de partage des statistiques sur les plaintes des conseils scolaires avec les affiliés syndicaux, et les façons d'aviser les conseils scolaires du fait que le conseil appuie cette mesure.
- La recherche sur les exigences d'autres organismes de réglementation en matière de confirmation de la compétence avant le renouvellement de l'autorisation est en cours. Un rapport préliminaire devrait être prêt pour la réunion du conseil de juin.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Paul Picard, EAO
Registraire adjoint intérimaire